

# CHARTRE du Réseau des Cafés Culturels et Cantines Associatifs

Octobre 2019

## Article 1

Un Café/Cantine Culturel Associatif est un lieu culturel animé par une ou des structures à but non lucratif, ayant pour objectif la promotion de l'expression de la citoyenneté, la référence et la pratique de l'éducation populaire, l'appartenance à l'économie sociale et solidaire, l'intergénérationnel, la mixité des publics, la laïcité, le fonctionnement démocratique interne.

## Article 2

Un Café/Cantine Culturel Associatif peut œuvrer sur une thématique de son choix : café-lecture jeux, café-enfant, café-langue, café citoyen, café cantine, couture, etc.

Un Café/Cantine Culturel Associatif peut porter une activité commerciale complémentaire : librairie, épicerie, friperie, artisanat, cycles, etc.

## Article 3

Un Café/Cantine Culturel Associatif exclut de ses activités, expressions et écrits mis à disposition du public, toute expression présentant un caractère xénophobe, révisionniste ou d'exclusion de toute nature conformément à la législation.

## Article 4

Un Café/Cantine Culturel Associatif exerce son activité dans un lieu convivial permettant l'accueil de tout public et/ou en itinérance (charrette, camion, chez l'habitant etc..).

## Article 5

L'activité commerciale du lieu est un outil au service de la thématique et des objectifs énoncés à l'article 1. Chaque association est libre de choisir la forme juridique du café/cantine (SARL ; EURL ; SCOOP ; GIE ; association ; etc...) dans la mesure où elle respecte une activité à but non lucratif et la propriété collective. Elle est libre de choisir son propre fonctionnement en termes d'horaires, moyens, financements, vie associative, gratuité ou non des activités, programmation, etc...

## Article 6

Les cafés/cantines culturels associatifs constituant le Réseau des Cafés et Cantines Culturels Associatifs œuvrent de façon volontaire à la création d'une solidarité entre les cafés/cantines et de soutien aux projets de nouveaux cafés/cantines par l'échange de savoirs, d'expériences et la participation à la création d'outils, ainsi qu'à la mise en place d'actions communes pour le développement et la reconnaissance des cafés/cantines culturels associatifs par les partenaires.